

Université de Porto Rico
Río Piedras Campus
Département des langues étrangères
Faculté des Lettres

Le créole martiniquais et les insécurités linguistiques

Daniela Luna Román

Lisa Jiménez Pagán

FRAN 4130 Sociolinguistique du français

Prof. Patrick A. Mather

[LISA]

Le créole est une langue qui naît dans une communauté composée de personnes qui ont différentes origines, qui ne partagent pas la même langue maternelle et qui ont un besoin de se communiquer. Ces besoins les conduisent à créer une nouvelle langue à partir des éléments qui appartiennent à leurs langues d'origine. Il faut tenir compte que le mot « créole » vient du mot espagnol « *criollo* » qui désignait à l'époque la descendance locale des gens qui ont été importées à cause de l'esclavage. D'après l'auteure Marie-José Jolivet, « dans la Caraïbe, ce mot a été appliquée non seulement aux colons mais aussi aux esclaves nés sur place et ainsi distingués de ceux que la traite continuait à faire venir d'Afrique »¹. En principe, ce mot était un terme péjoratif qui met en place les premiers signes d'insécurité linguistique.

Pour comprendre le créole Martiniquais, il faut d'abord comprendre son histoire. Environ 2,500 ans avant notre ère, la Martinique, située au cœur des Petites Antilles, appelé à l'époque Madinina ou « l'île au fleurs », était habitée par des populations amérindiennes. Vers 1502, les tribus Caraïbes, « un peuple amérindien réputé belliqueux venu des Guyanes² », occupaient la Madinina au moment où Christophe Colomb est arrivé à la région du Cabaret lors de son troisième voyage. Pourtant, les espagnols n'y ont pas débarqué. « Redoutant les terribles Caraïbes pour leur anthropophagie, » ils ont tout simplement passé près de la côte après avoir baptisé l'île « *Martinica* ». ³ Quelque temps plus tard, vers 1635, les colons français, commandés par Pierre Belain d'Esnambuc, s'y sont installés. Dès leur arrivée, l'île est restée sous la domination française jusqu'à nos jours. La cohabitation entre colons français et Caraïbes se caractérise par des périodes d'ententes et des périodes sanglantes.⁴ Les colons cherchaient richesses à tout prix, ce qui a provoqué un choc terrible pour les Caraïbes qui

¹ Marie-José Jolivet, 1990, p.49

² Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

³ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

⁴ Le Ministère d'Outre-Mer, 2016, (n.d.)

commençaient à se sentir exploité et abusés. Il y a eu de résistance de la part des Caraïbes, toutefois, les européens ont vaincu. A peu près vingt ans après l'arrivée des français, vers 1658, les Caraïbes ont été exterminés. Ceux qui ont survécu le génocide ont fui aux îles voisines pour toujours. Dès leur arrivée en 1635, les colons français y développaient la culture du café et de la canne à sucre. Cette économie agricole était basée sur l'esclavage. Protégés par la réglementation de la traite négrière et la publication du Code Noir, les français ont commencé à importer des esclaves Africains pour remplacer la main d'œuvre Amérindienne « qui ne survivaient pas aux dures conditions d'esclavage en raison des maladies et du travail harassant⁵ ». Ainsi commence l'origine du créole Martiniquais. Des cultures différentes ont été forcées à cohabiter dans des circonstances terrifiantes et les personnes impliquées ont dû apprendre à surmonter beaucoup d'obstacles, y compris celui de la communication.

Bien que la traite négrière ait été supprimée en France depuis 1815, en Martinique elle a été poursuivie clandestinement jusqu'à 1848, l'année de l'abolition⁶. D'après le sociolinguiste Jacques Leclerc, « la Martinique n'évolua que faiblement sur le plan des droits humains, bien que à partir de 1830 les Noirs et les mulâtres aient obtenu en principe les mêmes droits que les Blancs. Précisons aussi, que, contrairement à la Guadeloupe, la Martinique resta plus longtemps royaliste et demeura plus fidèle à l'Ancien Régime »⁷. Ces tendances ont marqué le peuple martiniquais et ont provoqué des répercussions sociales à différents niveaux, y compris une mauvaise perception du créole.

Aujourd'hui, la Martinique n'est pas une colonie mais un Département d'Outre-Mer français depuis la loi d'assimilation adoptée en 1946. En 2003, la loi a été réformée et la Martinique est devenue Département et Région d'Outre-Mer (DROM). Cela veut dire qu'elle est à la fois département et région et ses habitants sont censés avoir les mêmes statuts que les départements et les régions en France métropolitaine. « Tous les DROM sont soumis aux lois françaises mais avec la possibilité d'avoir

⁵ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

⁶ Dominique Taffin, (2015), (n.d.)

⁷ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

recours à certains assouplissements compte tenu de leur position géographique. Par conséquent, les DROM bénéficient d'un peu plus d'autonomie que les autres départements et régions français.⁸ »

La population de la Martinique est diverse et cela est dû à la colonisation et au métissage. Selon Vincent Byas, « il devient de plus en plus évident que, sur la petite île caraïbe de la Martinique, cet amalgame ethnique gelé [...] après un peu plus de trois siècles d'association physique intime - si pas toujours amicale – [...] évolue maintenant rapidement vers une conception différente de l'être »⁹

D'autre part, après la suppression de l'esclavage, les colons avaient besoin urgent de main d'œuvre bon marché, donc ils ont importé milliards des travailleurs immigrants de l'Inde, de la Chine, de la Syrie et du Liban pour travailler les plantations pour une durée déterminée. Pourtant, à la fin de leur contrat, beaucoup d'entre eux ont resté sur l'île étant donné qu'ils y avaient formé leurs familles et leurs vie entières. Ainsi, ils sont devenus Martiniquais en temps entier, tout en conservant leurs religions et habitudes culinaires.¹⁰ Aujourd'hui, tous les nouveaux immigrants d'Asie ou du Proche-Orient ont perdu leur langue d'origine et ont adopté le créole martiniquais comme langue maternelle¹¹. « Bien que vivant en relative harmonie, les différents groupes ethniques de la Martinique n'en continuent pas moins de se distinguer et de se méfier les uns des autres selon de subtiles distinctions¹² ».

Inspiré par les études de William Labov et de Pierre Bourdieu, Michael Francard définit l'insécurité linguistique comme « la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est celle de la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle un français « pur ».¹³ » La

⁸ Basile Perrin-Reymond, 2017, (n.d)

⁹ Vincent W. Byas, 1943, p. 283

¹⁰ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

¹¹ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

¹² Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

¹³ Michael Francard, 1993, p. 13

Martinique, comme toutes les îles voisines dans la Caraïbe, a eu un passé plein de duretés qui a donné lieu au processus déshumanisant connu sous le nom de colonisation, ainsi que des conséquences immédiates telles que l'esclavage et le métissage forcé. Environ 400 ans ont passé depuis la colonisation de l'Île aux Fleurs, et 171 ans depuis l'abolition de l'esclavage, pourtant, ces institutions ont laissé des cicatrices encore visibles et palpables, surtout dans la langue et l'imaginaire collectif. Même s'il y a des lois et des mouvements qui protègent le créole comme patrimoine linguistique, en Martinique, le créole est toujours considéré comme une langue inférieure qui n'arrive pas à atteindre l'importance et le prestige du français. Cela résulte en plusieurs problématiques sociales. Au niveau de la formation des enfants, les parents veulent que ses enfants maîtrisent le français car il est censé offrir un meilleur avenir. Dans son article *Discreteness and the Linguistic Continuum in Martinique*, Claire Lefebvre affirme que la tendance est d'enseigner le français aux enfants même avant qu'ils n'entrent à l'école. « La pression exercée sur les enfants par les parents et par les adultes en général est donc considérable... Les parents qui ne parlent pas français parlent le créole à leurs enfants, mais exigent qu'ils répondent ou s'adressent aux parents en français. »¹⁴ L'enfant apprend donc que le français (la langue légitime) a une importance supérieure au créole et il arrive à l'âge adulte avec cette notion. Ainsi, le cycle se prolonge et le créole devint une langue pleine d'insécurité linguistiques.

[DANIELA]

Comme nous avons déjà établi, le créole martiniquais s'est formé à partir du besoin d'établir liens de communication dans une communauté. Les esclaves, qui ont été amenés de plusieurs pays africains, avaient besoin de comprendre leurs maîtres. Plus encore, ils avaient besoin de se comprendre eux-mêmes, puisqu'ils ne parlaient pas tous la même langue et il était souvent interdit de parler les langues africaines. Dans leur article *Creole—A Folk Language*, Elodie Jourdain et Cecil Herbert parlent de

¹⁴ Claire Lefebvre, 1974, p. 50

la dure réalité que les esclaves ont dû affronter et ce que cela signifiait vraiment pour eux ¹⁵. « En effet, après le baptême catholique obligatoire, l'Africain devenait un *Nègre* et changeait de nom, abandonnant ses habitudes vestimentaires et sa langue, puis était marqué au fer rouge et affecté au travail servile »¹⁶. Cela veut dire que les esclaves devaient se débarrasser de leur identité pour adopter celle qui imposait le maître, y compris l'assimilation d'une nouvelle langue. Dès le début, il y a eu un jeu de puissance où les esclaves étaient énormément désavantagés.

Pour une compréhension rapide, « la syntaxe [française] a été réduite au minimum par les maîtres qui ne souhaitent que tirer le meilleur parti de ses serviteurs »¹⁷. C'est-à-dire que, comme le colonisateur avait besoin urgent d'être compris par l'esclave, il n'a enseigné que les choses les plus élémentaires dans un langage le plus simple possible. Cela nous conduit à croire que dans le cas de la Martinique, le créole s'est fondé à partir d'une « approximation d'approximation » du français dont parle Robert Chaudenson dans son étude *Le lexique du parler créole de La Réunion* (1974). Cette thèse affirme que, « dans un premier temps, les premiers esclaves, peu nombreux et vivant relativement proches de leur maîtres, ont acquis un français sommaire (« une approximation du français ») et que, dans un second temps, le nombre d'esclaves se multipliant, les nouveaux venus ont appris le français sommaire auprès des esclaves plus anciens ».¹⁸ Bien que Robert Chaudenson eût analysé l'histoire du peuplement de la Réunion, ses résultats ont coïncidé avec ceux d'Elodie Jourdain et Cecil Herbert qui, en analysant le créole Martiniquais, affirment qu'au moins au début un vocabulaire africain a dû être ajouté au vocabulaire français et à ceux des Caraïbes qui, même après leur disparition, certains mots amérindiens étaient utilisés pour désigner les plantes, les fruits, les animaux et les articles d'usage

¹⁵ Elodie Jourdain & Cecil Herbert, 1953, p. 25

¹⁶ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

¹⁷ Elodie Jourdain & Cecil Herbert, 1953, p. 26

¹⁸ Louis-Jean Calvet, 2017, p. 29

quotidien¹⁹. Donc, les esclaves se sont fait sentir inférieur dès leur arrivé, réduits à parler « un français cassai », et cette insécurité s'est transportée jusqu'à nos jours.

Ainsi, le français appris par les premiers esclaves était très simple et plutôt direct. Pourtant, il a continué à être modifié et transformé selon le besoin, tout en recevant des aspects syntaxiques, phonologiques et morphologiques africaines, voire Caraïbes dans une certaine mesure. L'agglomération de tous ces éléments a conduit à la construction de nouvelles significations connotatives et dénotatives dans le sens collectif et personnel des esclaves. Toutefois, cela était juste l'origine. « Quoi qu'il en soit, le créole est aujourd'hui une langue comme les autres, dont la seule caractérisation spécifique est dans son mode d'émergence particulier.²⁰ » Autrement dit, bien que le créole martiniquais ait une base lexicale française, il est devenu un système unique et cent pourcents autonome avec son propre ensemble de règles pour régir la composition et l'ordre des mots. Il n'est pas un « français cassai ».

A ce sujet, en 1974, Claire Lefebvre a suivi le modèle d'analyse proposé par David DeCamp en Jamaïque (1971) pour analyser les codes de paroles en Martinique. Le travail de DeCamp proposait « un continuum linguistique en sept points pour la Jamaïque et discutait des moyens d'incorporer la multiplicité des variétés définies dans le continuum au sein d'un ensemble unique de règles utilisé dans la grammaire générationnelle transformationnelle »²¹. DeCamp a trouvé qu'il existait plusieurs codes de paroles à la Jamaïque. La gamme de variétés parlées par les locuteurs jamaïcains peut être proche du créole dans sa plus ancienne forme, proche de l'anglais ou située dans une zone entre l'anglais et le créole dans le continuum²². Cependant, d'après Lefebvre, « une analyse plus approfondie des répertoires individuels des locuteurs [martiniquais] montre que la diversité de la parole peut être décrite en termes de deux codes : français et créole²³ ». Cela veut dire qu'en Martinique, il n'y a pas une

¹⁹ Elodie Jourdain & Cecil Herbert, 1953, p. 26

²⁰ Louis-Jean Calvet, 2017, p. 31

²¹ Dell Hymes, 1968, p. 17

²² Claire Lefebvre, 1974, p. 53

²³ Claire Lefebvre, 1974, p. 71

division codique selon la variété moyenne entre le créole et le français. Tous parlent le même type de créole et de français. C'est vrai qu'il existe différents registres d'une langue (plus formelle, plus familière) mais, contrairement à la Jamaïque, en Martinique « il n'y a pas de locuteurs qui ne maîtrisent pas le créole basilecte » même si les locuteurs « parlent un excellent français et possèdent tous les indices sociaux d'individus hautement acculturés²⁴ ». Grosso modo, si la population martiniquaise a le créole comme langue maternelle, le français est plus qu'une langue seconde dans la plupart des cas ; c'est souvent la seconde langue maternelle après le créole. Autrement dit, beaucoup de Martiniquais ont *deux* langues maternelles : le créole *et* le français²⁵.

En Martinique, comme en France, la langue officielle est le français. Le groupe ethnique majoritaire est le créole, composée principalement par des noirs et des mulâtres martiniquais, qui parlent créole et français. Le groupe minoritaire est le français, composé par les « békés » et les « Zoreilles ». Les blancs « békés » sont les descendants des anciens colons français, et ils parlent le français et le créole. Par contraste, les « Zoreilles » ou Blancs-France viennent de la France Métropolitain et ne parlent que le français. Ceux-ci sont en Martinique pour « tout surveiller » et ils occupent généralement des postes de direction dans le secteur public, ce qui crée des frictions entre les martiniquais. Claire Lefebvre explique la relation du français et du créole martiniquais de la façon suivant²⁶ :

« En Martinique, il existe un créole basé au français qui coexiste avec le français. Le contexte dans lequel le français et le créole ont évolué en Martinique est un de biculturalisme spécial. [...] Les Martiniquais sont martiniquais de naissance et français par appartenance politique. Le français a toujours été la langue officielle de la communication en Martinique : affaires administratives et juridiques, commerce, relations internationales, politique nationale, religion (à l'exception des rites tamouls), radiodiffusion et télévision nationales et enseignement ont toujours été dispensés en

²⁴ Claire Lefebvre, 1974, p. 71

²⁵ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

²⁶ Claire Lefebvre, 1974, p. 49

français. De plus, le créole n'étant pas une langue écrite en Martinique (comme en Haïti), le français a toujours été la seule langue disponible pour la communication écrite. Contrairement au statut officiel du français, le créole a toujours eu un statut non officiel. Il a été dans le passé et est toujours le « dialecte local », le « patois », le vernaculaire, confiné aux activités quotidiennes de la Martinique telles que fêtes, carnivals, conversations informelles, etc.

Bien qu'il n'y ait pas une gamme moyenne entre créole et français, de manière générale, il y a une utilisation spécifique pour chaque code. Pour cette raison, nous pensons qu'en Martinique, il y a une coexistence de bilinguisme et de diglossie, comme l'explique le sociolinguiste Louis-Jeans Calvet²⁷. D'une part, il y a bilinguisme car tous les habitants parlent les deux langues ; d'autre part, il y a diglossie car tous connaissent la forme haute et la forme basse de parler. Il y a une inégalité marquée entre les deux langues et des règles sociales explicites et implicites que tous respectent par rapport aux langues. A cet égard, on utilise le français pour les activités dans lesquelles le français a établi ses institutions. Par exemple, l'administration, les services publics, la politique et même les médias sociaux. Tandis que le créole est utilisé pour les activités considérées typiquement « martiniquaises » comme la famille, les amis, les marchés, les plantations²⁸. « Il est important de noter que, même si tous les Martiniquais parlent créole, « il est à peu près impossible de ne pas pratiquer le français d'une façon ou d'une autre. Regarder la télé, écouter la radio, lire la presse, effectuer des achats, aller chez le médecin, ce sont là des activités quotidiennes qui se font majoritairement, voire exclusivement en français.²⁹ » A ce sujet, le sociolinguiste Jacques Leclerc ajoute³⁰ :

Dans le monde des entreprises, le créole n'est à peu près pas employé, sauf dans des contextes bien précis tels qu'une altercation ou une saute d'humeur ; il serait, par exemple, impensable de

²⁷ Louis-Jean Calvet, 2017, p. 37

²⁸ Claire Lefebvre, 1974, p. 50

²⁹ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

³⁰ Jacques Leclerc, 2016, (n.d.)

tenir une réunion d'entreprise en créole. En revanche, le créole est généralisé chez les ouvriers et les travailleurs des classes sociales moins favorisées. L'écoulement des marchandises continue de se faire grâce à la langue française. Lorsque la publicité en créole est utilisée, c'est pour donner une couleur locale à certains produits. La publicité en créole reste limitée, car elle est généralement perçue par les commerçants comme peu rentable ; le français est donc préféré.

C'est-à-dire que le créole est moins désiré du point de vue économique et du marketing reflétant, à son tour, la pensée des martiniquais par rapport au créole. D'après les études de Claire Lefebvre, c'est également intéressant de noter qu'il est généralement inapproprié d'utiliser le créole lorsqu'on parle à une personne qui n'appartient pas au groupe d'âge propre³¹. Également, le français peut être vu comme une affiliation des Martiniquais à la France, tandis que le créole comme une affiliation des martiniquais à la Martinique. Donc, on peut identifier des significations patriotiques, voire politiques, qui remontent à l'époque de la colonisation dans la langue. Le français, au niveau social, peut communiquer de la distance, du prestige ou du respect, tandis que le créole marque de l'intimité surtout dans le contexte familial. On peut donc dire que la sélection d'un code en Martinique est dominée par deux caractéristiques principales : le contexte social et le rapport de statut et de rôle qui existe entre le locuteur et le destinataire³². La sélection des codes va dépendre énormément de la fonction ou signification sociale de chaque code au sein de la communauté.

Tout bien considéré, le créole Martiniquais, à base lexicale française, remonte à l'histoire coloniale des Antilles au Caraïbes. Il s'est fondé à la confluence des trois cultures principales : les Caraïbes qui habitaient sur l'île, les colons français qui l'ont envahi et les esclaves Africains importés sous le joug de la servitude. La nécessité des esclaves de se faire comprendre au sein de l'esclavage a impulsé

³¹ Claire Lefebvre, 1974, p. 50

³² Claire Lefebvre, 1974, p. 51

peu à peu la formation d'une nouvelle langue à partir d'une approximation d'approximation du français et du vocabulaire Africains et Caraïbe ajouté. Aujourd'hui, le créole martiniquais est une langue come toute autre, pleine de richesse culturelle, artistique et linguistique, malgré les insécurités linguistiques qui restent. Dans la pensée collective, le français constitue toujours la forme plus « correcte » de parler, la plus prestigieuse ou approprié au niveau professionnelle et administratif, puisqu'elle est la langue officielle imposé par la France. Certes, la perception du créole a changé positivement ces dernières années grâce à la technologie et la proximité qu'elle nous permet en tant que citoyens du monde. Il est donc à nous de renforcer et défendre le créole martiniquais pour qu'il soit transmis aux générations futures, reconnu comme langue légitime et parlé avec fierté davantage.

Bibliographie

- Byas, V. (1943). Ethnologic Aspects of the Martinique Creole. *The Journal of Negro History*, 28(3), 261-283. doi:10.2307/2714909
- Calvet, L. J. (2017). *La sociolinguistique* (9th ed.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Francard, M., Geron Geneviève, & Wilmet Régine. (1993). *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques* (Vol. 1). Leuven : Peeters.
- Hymes, D. (1968). Pidginization and Creolization of Languages: Their Social Contexts. *Items*, 22(2), 13–24. Récupéré de https://issuu.com/ssrcitemsissues/docs/items_vol22_no2_1968?e=24618429/35240254
- Jolivet, M. (1990). Culture et bourgeoisie créoles : A partir des cas comparés de la Guyane et de la Martinique. *Ethnologie Française*, 20(1), 49-61. Récupéré de www.jstor.org/stable/40989169
- Jourdain, E. (1955). LE VERBE EN CRÉOLE MARTINQUAIS. *De West-Indische Gids*, 35, 39-58. Récupéré de www.jstor.org/stable/43391839
- Jourdain, E., & Herbert, C. (1953). Creole—A Folk Language. *Caribbean Quarterly*, 3(1), 24-30. Récupéré de <http://www.jstor.org/stable/40652558>
- Leclerc, J. (2016, Février 7). *Martinique*. Consulté le 26 novembre 2019, de : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/martinique.htm>.
- Lefebvre, C. (1974). Discreteness and the Linguistic Continuum in Martinique. *Anthropological Linguistics*, 16(2), 47-78. Récupéré de www.jstor.org/stable/30029513
- Le Ministère d'Outre-Mer. (2016, Décembre 14). *Martinique - Histoire*. Consulté le 28 novembre 2019, de <http://www.outre-mer.gouv.fr/martinique-histoire>.
- Perrin-Reymond, B. (2019, Janvier 18). DOM-TOM, DROM-COM : quelles différences ? - Ça

m'intéresse. Récupéré de <https://www.caminteresse.fr/economie-societe/dom-tom-drom-com-quelles-differences-1180020/>.

Taffin, D. (2015, Juin 26). L'esclavage à la Martinique : Vers l'abolition de l'esclavage.

Consulté le 30 novembre 2019, de <http://esclavage-martinique.patrimoines-martinique.org/vers-labolition-de-lesclavage.html>.